

**Bureau Communautaire**  
**Du Jeudi 24 Août 2023**  
**A 18 h 00**

**Délibérations prises :**

**1- Procès-verbal du Bureau Communautaire 12 juillet 2023 approuvé à l'unanimité**

<b>Délib N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
<b>1</b>	Fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives - Autorisation de signature du marché	À l'unanimité
<b>2</b>	Services publics de transports scolaires sur la commune de Lourdes intra-muros - Autorisation de signature des marchés	À l'unanimité



## Bureau Communautaire du jeudi 24 août 2023

### Délibération n° 1

#### Fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives - Autorisation de signature du marché

Date de la convocation : 17/08/2023

Nombre de conseillers en exercice : 55

**Présents :**

M. Patrick VIGNES, M. Yannick BOUBEE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Gérard CLAVE, M. Marc BEGORRE, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean BURON, Mme Marie-Henriette CABANNE, M. Louis CASTERAN, M. Pascal CLAVERIE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Philippe ERNANDEZ, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Roger LESCOUTE, M. Alain LUQUET, M. Ange MUR, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Martine SIMON, Mme Lola TOULOUZE

**Excusés :**

M. Thierry LAVIT, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Erick BARROUQUERE-THEIL, Mme Andrée DOUBRERE, M. Romain GIRAL, Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Chantal PAULIEN, Mme Cécile PREVOST, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES

M. Gérard TRÉMÈGE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Denis FEGNE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO

**Absents :**

M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Philippe BAUBAY, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Gilles CRASPAY, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Christian LABORDE, M. Paul SADER, Mme Nicole SARRAMEA

Rapporteur : M. CLAVE

**Objet :** Fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives - Autorisation de signature du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée, donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord cadre ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, quel que soit leur objet, n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président en matière de travaux, fournitures, et services.

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a décidé d'organiser une consultation en vue de la dévolution du marché relatif à la fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives. Le montant maximal estimé de ces fournitures étant de 600 000 € HT pour une durée maximale de 48 mois, cette consultation a donc fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

En conséquence, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication le 12/05/2023 au Journal Officiel des Communautés Européennes et au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, ainsi que sur le profil acheteur de l'établissement. La date limite de remise des offres étant fixée au 16/06/2023.

1 pli a été déposé au titre de cette consultation :

- **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE**

Le pli a été ouvert le 19/06/2023.

La Commission d'Appel d'Offres habituellement constituée a attribué, lors de la séance du 10/07/2023, le marché comme suit :

- A l'entreprise **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE**, pour un montant annuel de 94 669.80 € H.T.

Lors de la vérification du dossier préalablement à sa transmission au contrôle de légalité, il s'est avéré que le calcul effectué était basé, par erreur, non pas sur le tarif porté au bordereau des prix établi par notre établissement et produit par le candidat, mais sur un système de tarification alternatif décrit dans une annexe au mémoire technique.

Il a donc été demandé à l'entreprise de corriger cette erreur matérielle dans le cadre de la procédure de mise au point du marché (article R2152-13 du CCP).

Cette correction modifiant le montant du marché, porté à 101 292,45 € H.T/an, cette information a été portée à la connaissance de la Commission d'appel d'offres du 16/08/2023, qui a confirmé l'attribution du marché à l'entreprise **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE**, pour un montant annuel corrigé de 101 292,45 € H.T.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer le marché correspondant.

à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le 1<sup>er</sup> Vice-Président : **25 AOUT 2023**

Date de signature par le Secrétaire de séance : **25 AOUT 2023**

Transmission en Préfecture le : **25 AOUT 2023**

Publication le : **25 AOUT 2023**

Le Directeur Général des Services,

  
Jean-Luc REVILLER

**Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**



**Patrick VIGNES**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Michel SEGNERÉ**



## Bureau Communautaire du jeudi 24 août 2023

### Délibération n° 2

#### Services publics de transports scolaires sur la commune de Lourdes intra-muros - Autorisation de signature des marchés

Date de la convocation : 17/08/2023

Nombre de conseillers en exercice : 55

**Présents :**

M. Patrick VIGNES, M. Yannick BOUBEE, M. Jean-Michel SEGNERE, M. Gérard CLAVE, M. Marc BEGORRE, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Jean-Christian PEDEBOY, M. Emmanuel ALONSO, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean BURON, Mme Marie-Henriette CABANNE, M. Louis CASTERAN, M. Pascal CLAVERIE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Philippe ERNANDEZ, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, Mme Yvette LACAZE, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Roger LESCOUTE, M. Alain LUQUET, M. Ange MUR, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, Mme Martine SIMON, Mme Lola TOULOUZE

**Excusés :**

M. Thierry LAVIT, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Claude PIRON, M. Erick BARROUQUERE-THEIL, Mme Andrée DOUBRERE, M. Romain GIRAL, Mme Isabelle LOUBRADOU, Mme Chantal PAULIEN, Mme Cécile PREVOST, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES

M. Gérard TRÉMÈGE donne pouvoir à M. Patrick VIGNES, M. Denis FEGNE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE, M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à M. David LARRAZABAL, M. Christian ZYTYNSKI donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO

**Absents :**

M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Philippe BAUBAY, M. Francis BORDENAVE, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Gilles CRASPAY, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Christian LABORDE, M. Paul SADER, Mme Nicole SARRAMEA

**Rapporteur : M. CLAVE**

**Objet : Services publics de transports scolaires sur la commune de Lourdes intra-muros - Autorisation de signature des marchés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée, donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord cadre ainsi que leurs avenants ou décisions de poursuivre, quel que soit leur objet, n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au Président en matière de travaux, fournitures, et services.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a décidé d'organiser une consultation en vue de la dévolution des services de transport scolaires sur la commune de Lourdes intra-muros. Le montant estimé de ces prestations étant de 1 200 000 € HT pour une durée de 5 ans, cette consultation a donc fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

En conséquence, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication le 11/05/2023 au Journal Officiel des Communautés Européennes et au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, ainsi que sur le profil acheteur de l'établissement. La date limite de remise des offres étant initialement fixée au 16/06/2023 puis au 23/06/2023 et enfin au 28/06/2023.

Les prestations étaient réparties en trois lots :

- Lot n° 1 : Secteur Nord-Ouest – Lannedarré/Astazou
- Lot n° 2 : Secteur Sud-Ouest – Soum/Bas Ville
- Lot n° 3 : Secteur Est – Anclades/Sarsan

7 plis ont été déposés au titre de cette consultation. Les plis ont été ouverts le 29/06/2023.

La Commission d'Appel d'Offres habituellement constituée a attribué, lors de la séance du 10/07/2023, le lot n°1 comme suit :

- **Lot n° 1 : Secteur Nord-Ouest – Lannedarré/Astazou**

- A l'entreprise ALCIS TRANSPORTS pour un montant annuel de 108 504.75 € H.T.

Il a été sursis à l'attribution des lots n°2 et 3. Certaines des offres déposées au titre du lot n°2 devant être régularisées, et le lot n°3, déclaré sans suite, devant être relancé.

En conséquence, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication le 07/07/2023 au Journal Officiel des Communautés Européennes et au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, ainsi que sur le profil acheteur de l'établissement. La date limite de remise des offres étant fixée au 09/08/2023.

La Commission d'Appel d'Offres habituellement constituée a attribué, lors de la séance du 16/08/2023, les marchés comme suit :

- **Lot n° 2 : Secteur Sud-Ouest – Soum/Bas Ville**

- A l'entreprise ALCIS TRANSPORTS pour un montant annuel de de 59 460.99 € H.T.



- **Lot n° 3 : Secteur Est – Anclades/Sarsan**

➤ A l'entreprise ACTL EVADOUR pour un montant annuel de 65 968.58 € H.T.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer les marchés correspondants.

à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le 1<sup>er</sup> Vice-Président : **25 AOUT 2023**

Date de signature par le Secrétaire de séance : **25 AOUT 2023**

Transmission en Préfecture le : **25 AOUT 2023**

Publication le : **25 AOUT 2023**

Le Directeur Général des Services,

  
Jean-Luc REVILLER

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Patrick VIGNES

Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel SEGNERÉ

